



Création de la zone d'activités de la Marlière

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

DESCRIPTION DU PROJET

La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS), compétente pour l'aménagement et le développement de son territoire, a décidé de favoriser le développement économique et industriel à travers l'extension du parc d'activités de GREVAUX-LES-GUIDES vers le lieu-dit La Marlière. Cette extension aura une superficie d'environ 45 hectares. Afin de tenter de répondre à des problèmes d'emplois dans la région, et plus particulièrement au sein de l'intercommunalité, cet espace, accueillant déjà des entreprises à vocation internationale, représente une opportunité de développement pour l'agglomération.

La zone d'activités de la Marlière sera réalisée sur la forme d'un LOTISSEMENT. Les activités envisagées sur le site seront de trois types :

- 1/3 petites industries.
- 1/3 PME.
- 1/3 tertiaire, hôtelleries, services.

A travers ce projet, la CAMVS vise à :

- Revitaliser le bassin d'emploi Sambre-Avesnois.
- Conforter le pôle industriel sur le secteur est de l'agglomération.
- Réfléchir à l'entrée d'agglomération de Maubeuge, qui se décalerait vers l'ouest avec ce projet.
- Etendre la démarche PALME au territoire complet afin d'en faire un site exemplaire.

L'opération engagée par la CAMVS comprend pour l'essentiel :

- La création de voiries primaires depuis le giratoire existant sur la RD649, ainsi qu'un giratoire et des voiries secondaires.
- L'aménagement d'une coulée verte à titre paysager, et permettant la gestion des eaux pluviales.
- La mise en place de noues d'infiltration
- La création de Chaussée à Structure Réservoir (CSR).
- L'amenée des réseaux (Eaux Usées, Eaux Pluviales, Adduction en Eau Potable, FT...)

Chapitre 1

Résumé non technique

Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans le présent dossier, le résumé reprend les principales données du projet, de son contexte, de ses impacts et ses mesures associées.

1.1 - Description du projet

L'Agglomération de MAUBEUGE Val de Sambre, compétente pour l'aménagement et le développement de son territoire, a décidé de favoriser le développement économique et industriel à travers l'extension du parc d'activités de GREVAUX-LES-GUIDES vers le lieu-dit La Marlière. Cette extension aura une superficie d'environ 45 hectares. Afin de tenter de répondre à des problèmes d'emplois dans la région, et plus particulièrement au sein de l'intercommunalité, cet espace, accueillant déjà des entreprises à vocation internationale, représente une opportunité de développement pour l'agglomération.

Constituant à la fois un moyen de communication, une ressource naturelle mais aussi une force motrice, le Val de Sambre représente un moyen d'échanges pendant des siècles, et plus particulièrement un facteur de développement industriel lors des derniers siècles.

Depuis quelques décennies, déconnectant production industrielle et force hydraulique, l'industrialisation a pris place à l'extérieur de la ville plutôt qu'en fond de vallée. Ce nouveau mode d'industrialisation, privilégiant l'accessibilité plutôt que la ressource en eau sous toutes ses formes (énergie, moyen de communication, matière première...), répond aussi à une nouvelle gestion des risques. La cohabitation entre d'importantes installations industrielles et un tissu urbain dense, avec tous les risques humains que cela implique, n'est plus acceptée par les populations riveraines. Localement, ce développement se traduit par le développement d'une zone d'activités à l'ouest de l'agglomération de MAUBEUGE.

La zone d'activités de la Marlière sera réalisée sur la forme d'un LOTISSEMENT. Les activités envisagées sur le site seront de trois types :

- 1/3 petites industries.
- 1/3 PME.
- 1/3 tertiaire, hôtelleries, services.

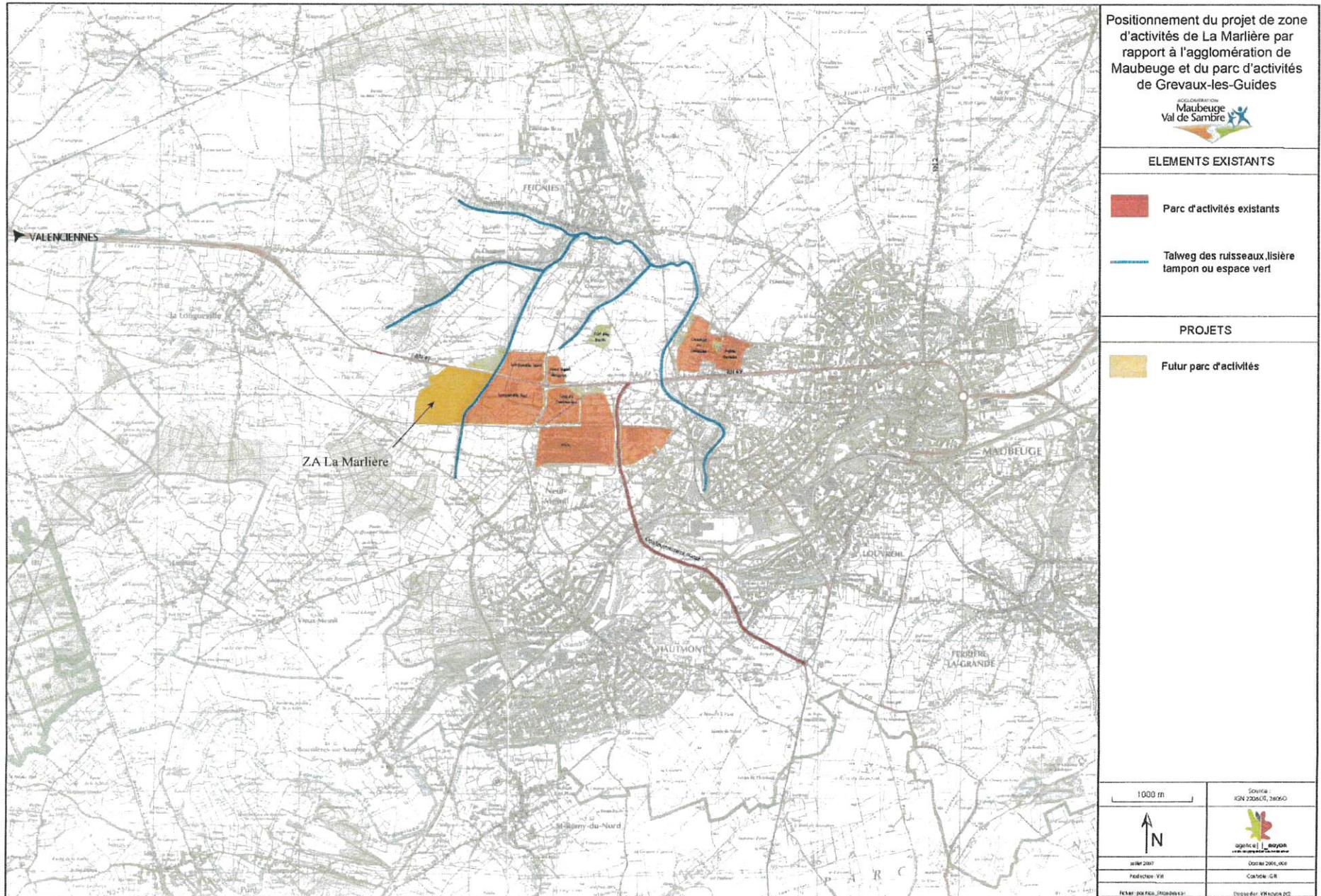
Objectif du projet

A travers ce projet, la CAMVS vise à :

- revitaliser le bassin d'emploi Sambre-Avesnois ;
- conforter le pôle industriel existant sur le secteur est de l'agglomération ;
- réfléchir à l'entrée d'agglomération de MAUBEUGE, qui se décalerait vers l'ouest avec ce projet ;
- étendre la démarche PALME de Grévaux-les-Guides à la zone d'activités de la Marlière afin d'en faire un site exemplaire.



PARC D'ACTIVITES DE GREVAUX-LES-GUIDES – ZA de « La Marlière »



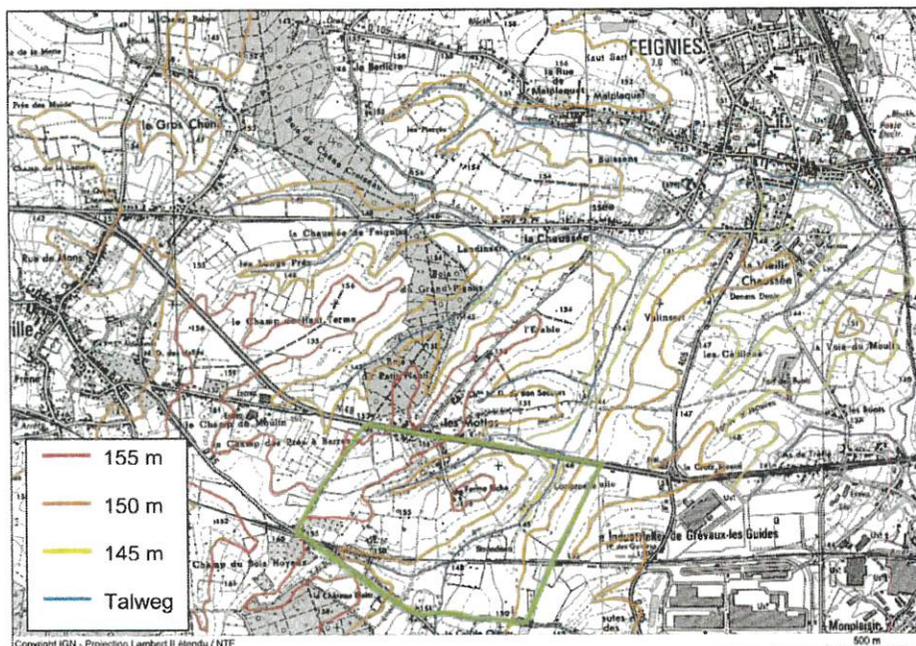
PARC D'ACTIVITES DE GREVAUX-LES-GUIDES – ZA de « La Marlière »

1.2 Etat initial du site concerné par le projet

Milieu Physique

Reposant principalement sur des limons de plateaux propices à l'agriculture, l'aire d'étude se trouve dans un terroir agricole où les sables glauconieux du Landénien inférieur constituent la formation principale.

Dans cette partie de la région Nord-Pas-de-Calais, le relief est parmi les plus tourmentés. Toutefois, l'aire d'étude se situe sur un plateau avec deux talwegs relativement marqués : celui de la Marlière à l'est et le talweg des Mottes à l'ouest.



Dans un contexte hydrogéologique particulier, la nappe de la craie, en partie sous l'aire d'étude, présente une vulnérabilité importante.

Le contexte hydrogéologique et hydrologique apparaît comme un secteur à enjeux en termes de dysfonctionnement d'ordre quantitatif (remontée de nappe, inondations, problèmes de gestion et d'infiltration des eaux de pluie...) et qualitatif (pollution due à un défaut de gestion des eaux usées et à des rejets industriels).

Malgré la grande sensibilité du Val de Sambre aux crues, et bien souvent aux inondations, et sa relative proximité, l'aire d'étude n'est pas touchée puisque située sur les hauteurs.

Au sein d'un climat de type continental, avec des pluies relativement conséquentes d'environ 800 mm/an, les vents dominants proviennent du sud-ouest.

Hydraulique

Le développement de l'actuelle zone de Grévaux-les-Guides se fait avec l'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées. Cependant, l'installation d'entreprises grandes consommatrices nécessiterait des aménagements, notamment des postes de relèvement adaptés aux nouveaux rejets.

Milieu biologique

La couverture végétale du site est faible, identique au contexte régional, et l'agriculture présente n'a pas contribué à la conservation des boisements existants. Les traces de formations boisées sont rares et le bocage reste moins dense en comparaison à la partie sud de l'Avesnois. Cependant, il joue un rôle particulièrement important de liaison entre les deux formations boisées que sont le Bois de la Haute Lanière au nord et le Bois Hoyaux au sud.

Des espèces protégées ont été repérées par le CPIE Bocage de l'Avesnois (Nord Nature Bavaisis) puis par le bureau d'études ALFA lors de ses repérages de terrain. Les terrains les plus propices à l'installation de telles espèces sont les talwegs laissés en pâture et non cultivés. Ainsi, la *Veronica scutellata* et l'*Achillea ptarmica* ont trouvé un habitat propice à proximité de la Marlière.

En outre, la *Ranunculus aquatilis* a été observée près de la Marlière et de la voie ferrée.



Le ruisseau de la Marlière se présente comme une liaison biologique potentielle.

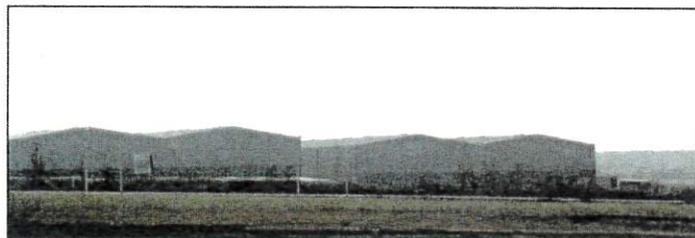
Paysage

Parmi l'Avesnois et sa diversité, l'aire d'étude possède de nombreuses caractéristiques propres à cette unité paysagère et géographique. Le bocage tient un rôle encore particulièrement important dans l'organisation du territoire agricole notamment, et les forêts sont les plus conséquentes de la région.



Le bocage, en plus de son rôle écologique crucial, apporte une diversité paysagère.

Au sein d'entités industrielles et rurales, le paysage local comporte des éléments propres à ces deux structures paysagères très différents. Bâtiments monolithiques, espaces et voiries structurés, rationalisés côtoient des bâtiments d'exploitations agricoles, notamment le corps traditionnel de la Ferme Riche, au cœur de terroirs agricoles cultivés.



L'ambiance industrielle est perceptible dès l'entrée d'agglomération.

- Milieu humain

La Région Nord-Pas-de-Calais vit difficilement la désindustrialisation depuis quelques décennies, avec des pertes d'emplois et un « héritage » environnemental parfois lourd.

Dans l'unité urbaine de Maubeuge, le déclin de l'emploi a engendré des migrations de la population. Même si le secteur industriel tient encore une place plus importante ici qu'ailleurs en France, il ne répond plus aux besoins. Le chômage dépasse les chiffres nationaux depuis plusieurs années. Diverses industries se sont déjà installées sur l'agglomération de MAUBEUGE depuis la création du parc d'activités de GREVAUX-LES-GUIDES. La diversification des activités économiques apparaît toutefois encore faible avec de conséquents établissements liés au secteur automobile notamment (MCA, pôle d'activités industrielles, tertiaires et formation de la Cité de l'Entreprise...).

- Projet et gestion de territoire

L'aire d'étude se trouve sur la commune de FEIGNIES ; au sein du POS de cette commune, le territoire est classé en zone « NC ». C'est-à-dire qu'un usage agricole est possible seulement en l'état actuel. Le POS de Feignies est actuellement en cours de révision. Feignies fait partie du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

- Risques

Il n'y a pas de risques industriels à proximité immédiate de l'aire d'étude. En outre, l'activité industrielle sur le parc d'activités actuel de Grévaux-les-Guides implique des entreprises classées ICPE. La SOMANU, retraitant des éléments ayant subi des radiations importantes, est notamment concernée pour des rejets d'effluents radioactifs et la commune de FEIGNIES est ainsi concernée pour le « transport de marchandises dangereuses ».

Concernant les sols pollués, au nord du site, une ancienne décharge a fait l'objet d'une requalification avec un traitement paysager (« Zone verte spécifique »).

- Patrimoine

A quelques kilomètres du site archéologique de Bavay, l'archéologie est une donnée importante sur le territoire. Les travaux récents de mise à 2x2 voies de la RD 649 ont révélés des traces d'occupation ancienne (gallo-romaine). Il est probable que l'aire d'étude située à proximité soit concernée par des fouilles préventives.

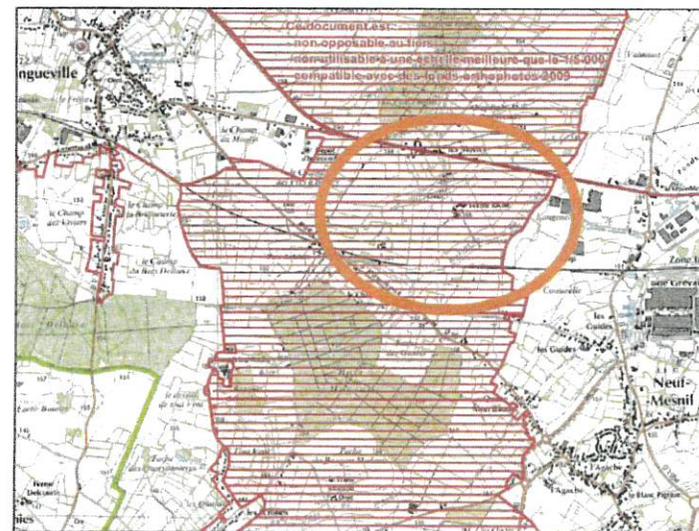
Tout un patrimoine quotidien et un petit patrimoine composent le paysage de l'aire d'étude. Révélateurs de l'activité humaine, que ce soit la Chapelle Riche ou encore le corps de la Ferme Riche, ces éléments représentent partiellement l'identité du territoire.



La Chapelle de la Ferme Riche est à préserver.

- Périmétres et protection réglementaires

Les bois de la Haute Lanière, le bois Hoyaux et le bois du Fay constituent le périmètre de la ZNIEFF de type I. Le site d'étude est compris totalement à l'intérieur de ce zonage. Les continuités biologiques, permises notamment par le bocage encore en place, et leur intérêt sont précisés.



Extrait du contour actualisé de La ZNIEFF qui englobe le site d'étude.

- Equipements

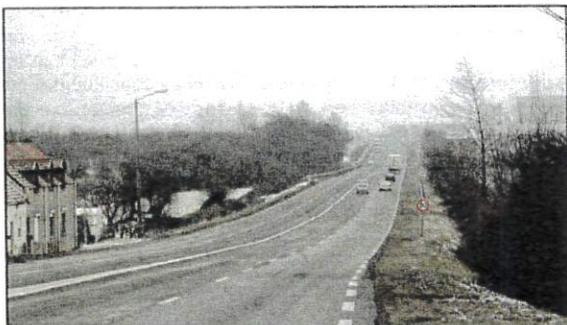
Le site de la Marlière aura une vocation d'accueil d'activités essentiellement économiques. La Ferme Riche sera réhabilitée et pourra accueillir des équipements mutualisés : crèche, restaurant d'entreprises, services aux entreprises,...., servant ainsi de lien social au sein de la zone d'activités.

- Flux

Le **Plan de Déplacement Urbains** de l'agglomération de Maubeuge dresse un bilan des déplacements sur l'agglomération et propose des axes d'actions. Le recours à la voiture, et généralement à la route, apparaît trop systématique et au détriment de modes plus propres écologiquement.

La desserte du Parc d'Activités de Grévaux-les-Guides ne contredit pas le constat. Si un service de transport en commun existe et que certaines entreprises proposent des transports collectifs, il n'en demeure pas moins vrai que l'**accessibilité routière** est un des éléments clés du parc d'activités actuel.

Même s'il existe des **possibilités ferroviaires et par voie d'eau**, elles ne sont pas utilisées aujourd'hui, sauf pour le fret ferroviaire. Pour les salariés, les **liaisons douces sont trop faibles** ou leur discontinuité peut sembler réhibitoire.



La RD 649 représente un axe de desserte efficace pour MAUBEUGE, mais elle devient aussi source de nuisances sonores et d'émissions polluantes.

L'extension de la zone vers l'ouest conduit à déplacer la porte d'entrée de la ville. Dans ce sens, une réflexion est à mener vis-à-vis de la RD 649. Une réflexion est en cours avec le Conseil Général, la CAMVS sur un contournement du hameau de La Motte et du nord de l'agglomération

Réseaux

Outre, tous les principaux réseaux (eau potable, eaux usées, électricité, Télécom...) présents sur le site, deux canalisations traversent l'aire d'étude en diagonale. Il s'agit d'une **conduite de gaz**, venant du nord-ouest vers le sud-est, et d'une **autre d'azote**, du sud-ouest vers le nord-est.

- Population

La population apparaît relativement plus jeune dans la région qu'ailleurs en France. Elle est toutefois en net **déclin** sur l'agglomération de Maubeuge. Le **fort taux de chômage** n'y est pas étranger.

Le parc de logements apparaît relativement **vétuste** mais le déclin de la population n'a pas favorisé le renouvellement. On constate également un déficit de logements par rapport à la demande.

- Environnement sonore et qualité de l'air

Les **deux principales sources** de nuisances sonores sont les **activités elles-mêmes** mais aussi le **trafic** existant sur la RD 649, et celui induit par l'activité économique (clients, salariés, matières premières, produits finis...). En proximité de la RD 649, au carrefour de l'As de trèfle situé en zone urbaine, les niveaux sonores correspondent à une « ambiance non modérée ».

La **qualité de l'air ne paraît pas particulièrement altérée** au vu des indices ATMO, excepté des pics de pollution ponctuels liés à l'ozone et aux particules fines. Toutefois, un tel indice ne permet pas de caractériser une pollution de voisinage mais seulement une pollution de fond. La direction des vents et l'exposition permet une relativement bonne ventilation.

Concernant les émissions de **Gaz à Effet de Serre**, seules les données au niveau régional sont accessibles. **L'aire urbaine de Maubeuge** se situe dans les plus importantes émettrices de la région.

Synthèse état initial et principaux enjeux

Suite à l'état initial du site et de son environnement, les secteurs à enjeux ont été d'identifiés. Le projet devra les considérer avec attention de manière à trouver sa place dans le territoire, en causant le moins de préjudices possibles aux richesses identifiées, mais au contraire en apportant une plus value environnementale, économique et sociale.

Caractéristiques du territoire	Enjeu	Fort	Moyen	Faible
Milieu physique	Géologie			
	Hydrogéologie			
	Relief			
	Hydrographie			
	Climatologie			
Hydraulique	Réseaux existants			
	Traitements			
Milieu naturel	Faune			
	Flore			
Paysage	Structures			
	Éléments			
Milieu Humain	Urbanisme			
	Risques			
	Architecture - Patrimoine			
	Zones de protection			
	Equipements publics			
	Flux et réseaux			
	Population			
	Activités économiques			
	Environnement sonore			
	Qualité air - santé			

1.3 Projet retenu

Partis d'aménagement proposés

Suite à diverses évolutions du projet, plusieurs partis d'aménagements furent élaborés pour permettre de sélectionner en fonction des enjeux identifiés lors de l'état initial.

Projet retenu

Le projet retenu, le parti d'aménagement d'une superficie d'environ 45 hectares, fut celui présentant un compromis entre le moins de contrainte vis-à-vis des sensibilités du territoire.

Ce projet permet notamment d'éviter de lourds impacts par rapport à des thématiques identifiées comme sensibles dans l'état initial à l'instar du milieu naturel, avec des espèces floristiques protégées recensées dans le talweg de la Marlière.

L'aménagement final s'est donc façonné en fonction des enjeux les plus forts. Cependant, tous les impacts n'ont pas pu être supprimés à travers le choix du parti d'aménagement, dès lors **des mesures de réduction** et éventuellement **des mesures compensatoires** seront prises par le maître d'ouvrage. Les mesures compensatoires ne permettent que de corriger à minima les impacts du projet, c'est pour cela que les mesures d'évitement, de réduction ou de suppression d'impact leurs ont été préférées à chaque fois que possible.

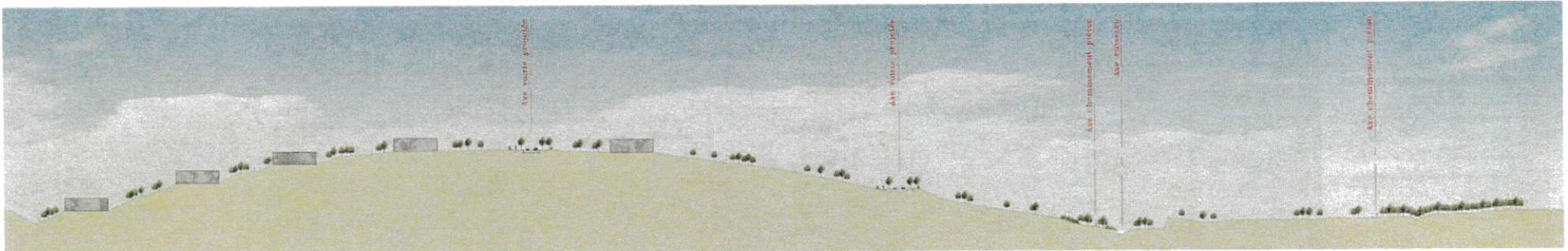
A noter qu'en complément de ce dossier, d'autres dossiers réglementaires viendront préciser certains points, et notamment :

- **Un Dossier Loi sur l'Eau,**
- **Un Dossier Loi Barnier quant à l'insertion du projet vis à vis de la RD649,**
- **Un cahier de prescriptions environnementales, architecturales et paysagères destiné aux futures entreprises.**

Cette étude d'impact renvoie aussi à la Charte PALME (annexée à l'état des lieux de ce dossier) qui contient un ensemble de mesures d'insertion pour l'ensemble du parc d'activités de Grévaux-les-Guides.



- Légende**
- Haies
 - Arbres remarquables existants
 - Perforation de saule laraire dans la zone humide
 - Arbres ligneux / arbres en lisière
 - Bosquet mature
 - Bosquet arboré
 - Massifs de saules, saules et peupliers
 - Gazon tondû
 - Gazon fauché
 - Niveaux
 - Nœuds le long du périmètre
 - Zone naturelle
 - Murs
 - Murs béton
 - Espace piéton
 - Passerelle piétonne
 - Carriériste
 - Poutres lattes et ornières

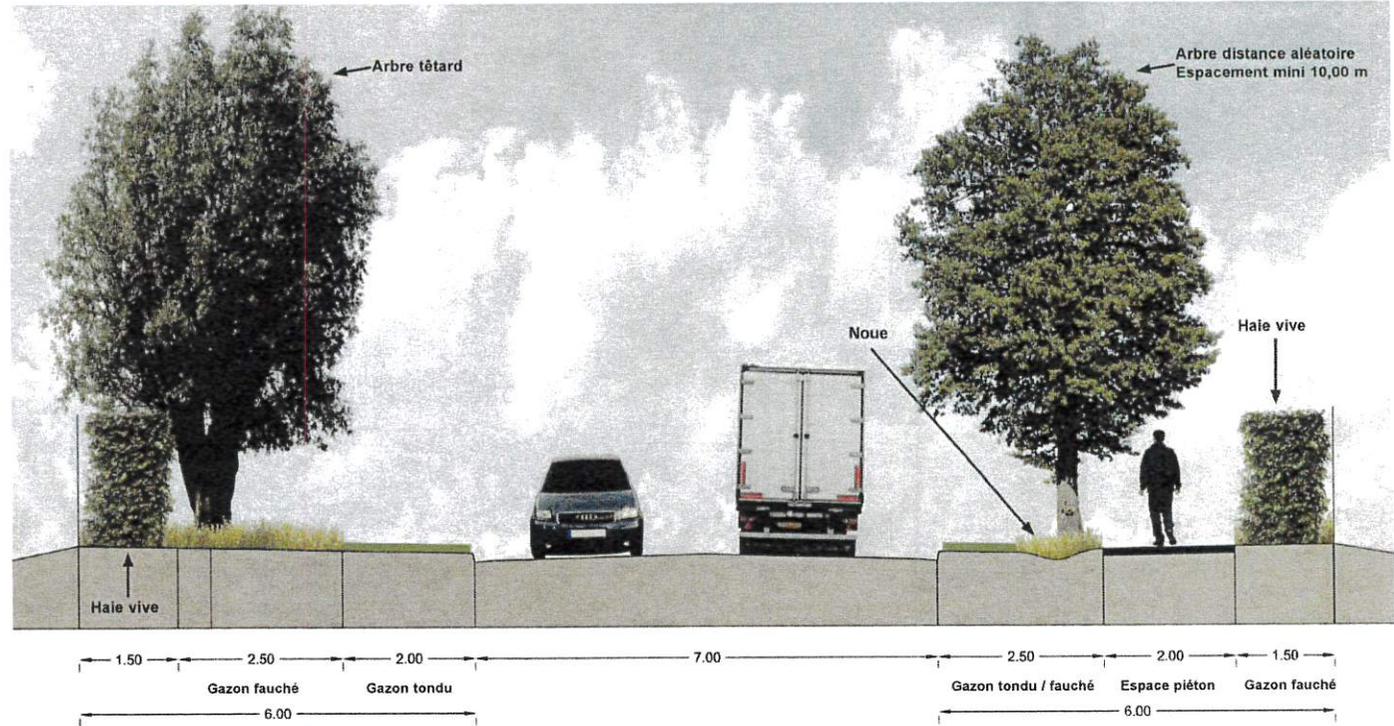


Profil en long sur le Parc d'activités de la Marlière

L'opération engagée par la CAMVS comprend pour l'essentiel :

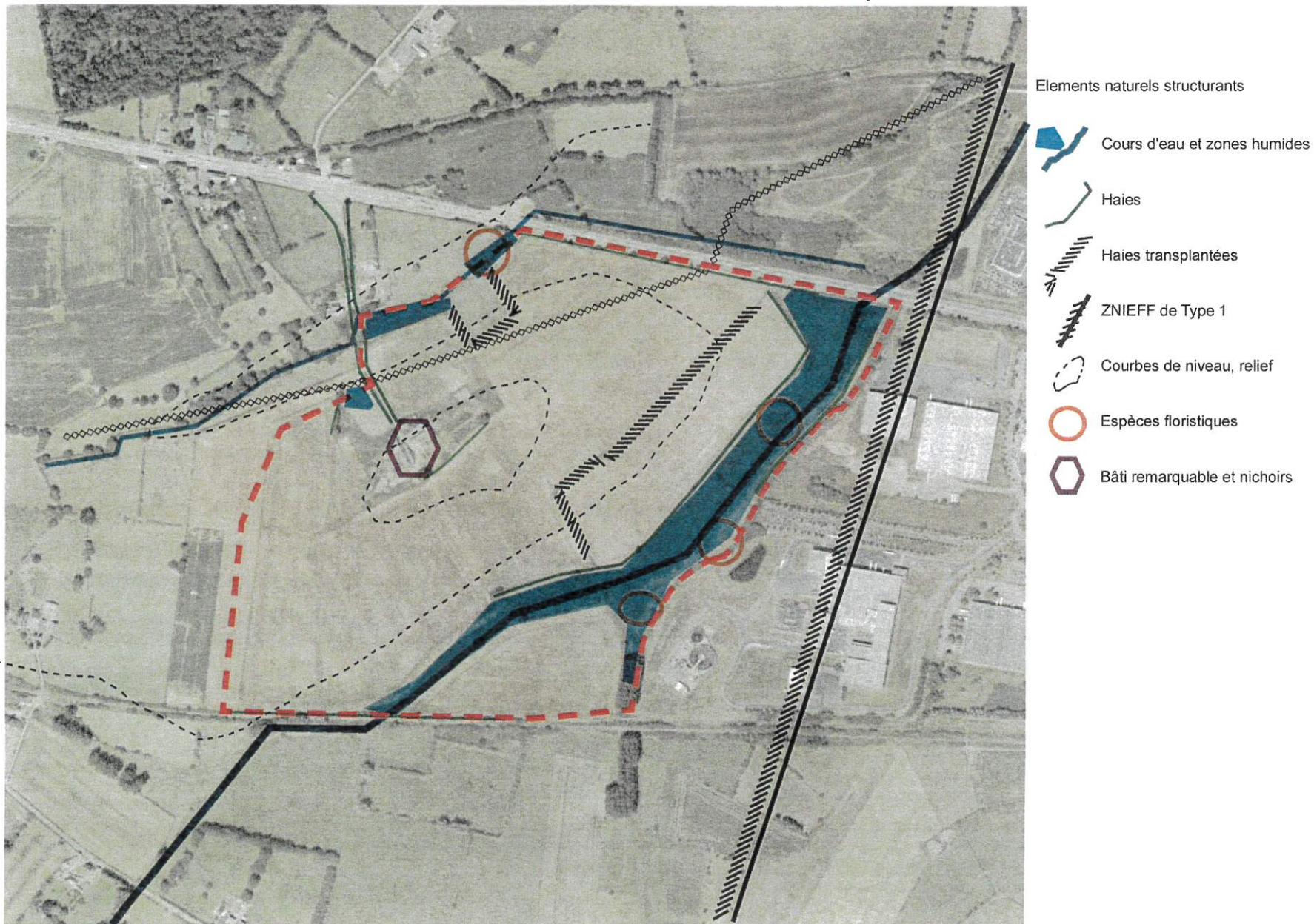
- La création de voiries depuis le giratoire à créer sur la RD649
- L'aménagement d'une coulée verte à titre paysager, et permettant la gestion des eaux pluviales.
- La mise en place de noues d'infiltration
- La création de Chaussé Structure Réservoir (CSR)
- L'amenée des réseaux (EU, EP, AEP, FT...)

Il n'est pas prévu d'intervention sur le cours d'eau de la Marlière en tant que tel (pas de dérivation). Par contre, il est prévu de construire un ouvrage permettant le franchissement du cours d'eau.



Coupe type et vue en plan sur la voie de desserte interne du Parc d'activités de la Marlière

Sensibilités environnementales dont tient compte la solution retenue



1.4 Analyse des impacts du projet et des mesures d'insertion

Impacts en phase de chantier

La phase de chantier soulèvera un certain nombre d'impacts auxquels des mesures seront associées pour les réduire.

Risque de pollution lié aux engins de chantier : contrôle des engins, pas de stockage de produits polluants à proximité des talwegs ;

Destruction ou altération possible d'habitat naturel : mise en place de périmètre et restriction des zones de travaux ; travaux en dehors des périodes de reproduction ;

Perturbation de la circulation : mise en place d'une signalétique et d'une déviation si besoin ;

Bruit lié au chantier : utilisation d'engins aux normes, travaux en période diurne seulement ;

Déchets : les déchets produits par le chantier seront mis en décharge ou réutilisés sur place si leur nature le permet.

Au-delà de ces impacts négatifs, des retombées économiques sont attendues. Elles sont liées à la création d'emplois directs ou indirects pour la construction des différents éléments de la ZAC, qui consommeront à proximité (gain pour les restaurants, services de proximité...).

Arrachage de la végétation existante (haies principalement) : cette destruction sera réalisée si elle s'avère indispensable, elle sera à planifier en fonction des engagements impératifs de travaux et d'implantation sur ces emprises pour offrir des habitats de substitution dans les zones préverdies. Des solutions de transplantations des haies devront être envisagées pour reconstituer le maillage bocager là où il est possible.

Impacts du projet et mesures associées

Géologie : pas de formation géologique à intérêt particulier menacée par le projet.

Relief : le vallonnement du site demande une réflexion sur l'orientation et la taille des bâtiments, ainsi qu'une gestion raisonnée des déblais et remblais.

Hydrogéologie : la vulnérabilité de la nappe et des eaux de surface nécessite que toutes les eaux pluviales ruisselées soient collectées et acheminées sur le réseau existant après un tamponnement et prétraitement.

Hydraulique et hydrographie et eaux usées : le tamponnement nécessaire des eaux et la richesse écologique du site et des milieux environnants demandent une bonne prise en compte de la gestion des eaux pluviales, notamment à travers des noues végétalisées, ainsi que la mise en place de bassins de stockage. L'ensemble des précisions sont apportées dans le Dossier Loi sur l'Eau connexe à cette étude d'impact.

Milieu naturel : Les relevés mettent en évidence la présence de nombreuses espèces d'oiseaux notamment. La stratification des haies joue ici un rôle important. Par ailleurs d'autres sensibilités du site doivent être prises en compte : les milieux humides liés à la présence de talwegs et de ruisseaux, les présences de mares et de prairies.

Le projet reconstruit et augmente même un réseau de haie d'essences locales de différentes strates, améliore la qualité de la zone humide et des prairies de fauche à travers la gestion différenciée du site et des aménagements de renaturation écologique légers, de renforcer la trame bleue à travers un juste positionnement et une juste configuration des bassins de rétention qui seront créés.

Paysage : Un accompagnement paysager a été réalisé le long de la RD649 pour le secteur des Longenelles Sud. Selon le même principe, le déplacement de la « porte d'entrée » de l'agglomération de Maubeuge nécessitera un **accompagnement paysager**. Le giratoire sur la RD649, demandera à être réalisé de manière à constituer une porte d'entrée paysagère de l'agglomération. De plus, de nombreuses haies existantes seront conservées et feront l'objet d'une protection lors des travaux.

La végétalisation des limites de parcelles se fera par des aménagements paysagers et écologiques. Haies, talus ou fossés plantés seront les principaux aménagements paysagers selon les contraintes des entreprises. Les plantations d'essences locales seront connectées au réseau de haies existant. Jouant à la fois un rôle de clôture, leur fonction esthétique et environnementale contribuera à insérer l'extension du parc dans son environnement.

Architecture, patrimoine et archéologie : Concernant l'archéologie, l'aire d'étude se trouve dans un site relativement sensible, à proximité de BAVAY et des anciennes voies romaines. Des mises à jour de vestiges ont été effectuées et analysées. L'aménagement peut maintenant être réalisé.

Que ce soit la qualité du bâti de la Ferme Riche et de l'ensemble d'habitations à proximité ou bien la chapelle située le long de la voie de desserte des précédentes habitations, le petit patrimoine, ainsi que les bâtisses de caractère, sont importants. Les mesures de suppression des impacts, inhérente au parti d'aménagement retenu, ont permis d'épargner les habitations, la chapelle et la mare.

Zones de protection, sites inscrits, classés : le du projet est entièrement inclus sans le périmètre d'une ZNIEFF de type 1. Les ZNIEFF, si elles n'interdisent pas d'aménagement ou d'artificialisation des lieux, impliquent toutefois une prise en compte particulièrement importante. Les mesures prises et évoquées dans la partie Milieu naturel auront leur rôle dans la préservation de cette entité écologique représentée par la ZNIEFF.

Ainsi, ce seront **plusieurs centaines de mètres de haies**, d'essences locales, qui seront replantées, voire transplantées pour la structuration des parcelles et les accompagnements paysagers. L'axe des corridors a été pris en compte dans l'aménagement du site, dont une forte attention sur la qualité de traitement de la Marlière et ses abords.

Equipements : Le système de collectes et de traitements de déchets proposés sur le Parc d'Activités de Grévaux-les-Guides sera étendu aux nouvelles installations. En outre, les nouvelles entreprises venant s'installer devront respecter les prescriptions de la Charte PALME concernant ce domaine. Elle implique notamment la réalisation d'un diagnostic «*technologies propres*».

Circulation et desserte : L'installation de nouvelles activités sur le site induira une augmentation des flux sur les voies de transit et sur les voies de desserte créées. Il n'est toutefois pas possible de prévoir quel type de trafic sera accueilli, probablement des poids lourds. Le défaut de liaisons douces actuellement est un constat de l'état initial.

Ainsi, des liaisons douces devront être créées, ainsi qu'un giratoire : à partir de la Rd649. La ligne de bus se terminant contre la ZA voisine devra être prolongée.

Par ailleurs, un problème d'information et de signalétique a été repéré sur le site. Un espace sera réservé au carrefour d'entrée de la nouvelle zone pour aménager un **Relais Information Service**.

Réseaux : Deux canalisations d'azote et de gaz liquide traversent le site. La canalisation d'azote demeurera sur le site, une servitude devra être appliquée. Par ailleurs la canalisation de gaz sera déviée.

Activités économiques : Le site est actuellement occupé par des terres agricoles. Les terrains ont été rachetés par la CAMVS en conséquence selon le préjudice subi.

Environnement sonore : Outre une limitation à la source par l'émetteur, des mesures de réduction portant sur les plans masses et bâtiments peuvent être apportées. La présence d'un voisinage sensible, à travers les zones d'habitat proches, implique une prise en compte sérieuse des impacts. Le choix de placer la voie de desserte au centre d'un nouvel espace économique permet d'éloigner la source de nuisances des habitations (mesures de suppression présentées dans le choix du projet).

Air et pollution atmosphérique : Pour les émissions polluantes industrielles ou d'activités, dans le contexte régional sensible du point de vue pollution atmosphérique, les entreprises venant s'installer devront respecter les normes et recommandations au titre de la Loi sur l'Air de 1996 et ses décrets d'application.

Pour les émissions polluantes de transports, les mesures rejoignent celles prises dans la partie « Flux », partie qui vise aussi à limiter les déplacements par véhicules motorisés. L'extension du réseau de bus doit être pris en compte afin de desservir le nouveau pôle économique en transport en commun et la mutualisation avec le quai de chargement de la plateforme de fret de MSA pour le transport ferroviaire.

Santé : Il n'y a pas de risques forts identifiés pour la santé à l'état actuel. Les entreprises venant s'installer conditionneront beaucoup cette dernière et devront préciser si elles induisent un risque nouveau ou non.

SOMMAIRE

TOME 1 : Permis d'Aménager (PA 059 225 17 K0002)

Partie 1 : PIECES CONSTITUTIVES DU PERMIS D'AMENAGER

- Pièce n°1 : Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager
- Pièce n°2 : Cerfa
- Pièce n°3 : PA 1 – Plan de situation due terrain
- Pièce n°4 : PA 2 – Notice descriptive
- Pièce n°5 : PA 3 – Etat actuel du terrain et de ses abords
- Pièce n°6 : PA 3 – Plan topographique
- Pièce n°7 : PA 4 – Plan de composition d'ensemble
- Pièce n°8 : PA 4 – Plan de composition d'ensemble (carte)
- Pièce n°9 : PA 5 – Coupe longitudinale du projet
- Pièce n°10 : PA 6 – situation du projet dans l'environnement proche
- Pièce n°11 : PA 7 – Situation du projet dans l'environnement lointain
- Pièce n°12 : PA 8 – Programme des travaux
- Pièce n°13 : PA 8 – Plan schématique des réseaux divers
- Pièce n°14 : PA 9 – Plan schématique des réseaux d'assainissement
- Pièce n°15 : PA 9 – Hypothèse d'implantation des bâtiments
- Pièce n°16 : PA 10 – Projet de règlement
- Pièce n°17 : PA 11 - Engagement à terminer les travaux
- Pièce n°18 : PA 12 – Création d'une association syndicale
- Pièce n°19 : PA 14 – Etude d'impact
- Pièce n°20 : Guide pour l'utilisation de plantes herbacées pour la végétalisation
- Pièce n°21 : Guide pour l'utilisation d'arbres et d'arbustes pour végétalisation

Partie 2 : AVIS SUR LE PERMIS D'AMENAGER PA 059 225 17 K0002

- Pièce n°22 : Avis de l'Autorité Environnementale en date du 5 décembre 2017
- Pièce n°23 : Avis du Département du Nord en date du 20 mars 2018
- Pièce n°24 : Avis de la DDTM pôle aménagement durable du territoire en date du 25 octobre 2017
- Pièce n°25 : Avis de GRT Gaz en date du 26 octobre 2017
- Pièce n°26 : Avis de GRT Gaz en date du 18 mai 2018
- Pièce n°27 : Avis d'Air liquide en date du 29 mars 2019
- Pièce n°28 : Avis de Enedis en date du 16 octobre 2017
- Pièce n°29 : Avis du SDIS Nord en date du 4 janvier 2018
- Pièce n°30 : Avis de l'Eau d'ici en date du 18 octobre 2017
- Pièce n°31 : Avis de l'archéologie préventive en date du 6 novembre 2017
- Pièce n°32 : réponse de la CAMVS sur l'avis de l'archéologie préventive en date du 12 février 2018
- Pièce n°33 : Avis du service Assainissement de la CAMVS en date du 5 avril 2018
- Pièce n°34 : Réponses de la CAMVS aux avis du PA 059 225 17 K0002

TOME 2 : Autorisation Environnementale – Loi sur l'Eau

Dossier d'Autorisation Environnementale

- Annexe 0 : Plan de situation
- Annexe 1 : Plan topographique (2 planches)
- Annexe 2 : Plan de composition
- Annexe 3 : Etude Géotechnique

- Annexe 4 : Synoptiques de fonctionnement (4 A4) Notes de calcul
- Annexe 5 : Plan d'assainissement – Autorisation de rejet
- Annexe 6 : Fiches Natura 2000/ZNIEFF
- Annexe 7 : Etude d'incendie Natura 2000
- Annexe 8 : Etude de caractérisation de zones humides
- Annexe 9 : Expertise écologique – Etudes chiroptères
- Annexe 10 : Plan de compensation écologique
- Annexe 11 : Attestation de propriété